



Organisation
internationale
du Travail

**SECURITE
+ SANTE
POUR TOUS**



- **Améliorer la sécurité et la santé des travailleurs dans la chaîne d'approvisionnement en matériaux de construction (carrières) à Madagascar**



Bailleur: France, Ministère du Travail et des Solidarités, Délégation aux Affaires européennes et internationales (DAEI)

Période de mise en œuvre :
novembre 2025 – novembre 2027

Bénéficiaires: Les travailleurs, les institutions gouvernementales et partenaires sociaux, les employeurs et leurs représentants impliqués dans le BTP/carrières.

Partenaires de mise en œuvre :

Institutions gouvernementales:

Ministère du travail, de l'emploi, de la fonction publique (MTEFoP), Ministère des travaux publics (MTP), Ministère des mines, Ministère chargé de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, Ministère de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire (MDAT).

Organismes nationaux rattachés:

Caisse nationale de prévoyance sociale (CNaPS), Centre National Emploi Formation BTP (CNEF BTP), Agence routière, Ecole Nationale d'Administration de Madagascar (ENAM).

Organisations représentatives des employeurs :

Groupement des entreprises de Madagascar (GEM), Syndicat des Entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux Publics (SEBTP), Groupement du Patronat Malagasy - Fivondronan'ny Mpandraharaha Malagasy (FIV.MPA.MA)

Organisations représentatives des travailleurs:

Conférence des travailleurs de Madagascar (CTM), Randrana Sendikaly

Autres partenaires:

Système des Nations Unies, Services médicaux du travail, Réseau des Journalistes spécialisés en Emploi et Travail (RJSET)

► Un partenariat stratégique pour améliorer la sécurité et la santé des travailleurs dans le secteur d'approvisionnement en matériaux de construction (carrières) à Madagascar

Le projet vise à renforcer la sécurité et la santé au travail (SST) dans le secteur d'approvisionnement en matériaux de construction, secteur stratégique pour l'économie nationale qui emploie plusieurs milliers de travailleurs et présente de nombreux risques professionnels. Il s'inscrit dans les priorités nationales en matière de travail décent et de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Il accompagne les efforts de Madagascar dans la mise en œuvre des normes internationales du travail relatives à la SST, notamment suite à la ratification en juin 2023 des deux conventions fondamentales de l'OIT (n°155 et n°187) sur la SST ainsi que de la convention (n°161) sur les services de santé au travail.

Financé par la France à travers son ministère du Travail et des Solidarités, et mis en œuvre par le Bureau international du Travail (BIT), le projet repose sur une approche concertée associant les mandants tripartites de l'OIT ainsi que les principaux acteurs de la filière de la construction (carrières).

En renforçant les capacités institutionnelles et la gouvernance de la SST, tout en promouvant une culture de prévention et en accompagnant les entreprises dans l'application des normes de SST, le projet vise à réduire les accidents du travail et les maladies professionnelles et à améliorer durablement les conditions de travail. Il entend également faire de la prévention des risques professionnels un levier de performance, de compétitivité et de durabilité dans les carrières et le secteur de la construction en général.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la reconnaissance en 2022 d'un milieu de travail sûr et salubre comme principe et droit fondamental au travail. À travers son action, le BIT accompagne les Etats, les employeurs et les travailleurs dans la mise en œuvre des normes internationales du travail en matière de sécurité et santé au travail

Ce projet est mis en œuvre par le biais du Fond Vision Zéro (VZF) dans le cadre du programme phare de l'OIT [Sécurité + Santé pour tous](#) qui vise à améliorer la sécurité et la santé des travailleurs dans le monde.



©ILO

► Objectifs du projet

Le projet vise cinq objectifs :



- L'approfondissement des connaissances en matière de SST. Il s'agit de mener des études de terrain nécessaires dans la chaîne d'approvisionnement en matériaux de construction afin de définir des stratégies concertées d'intervention ciblées.



- Le renforcement des cadres juridiques et politiques nationaux afin de garantir des conditions de travail sûres et salubres.



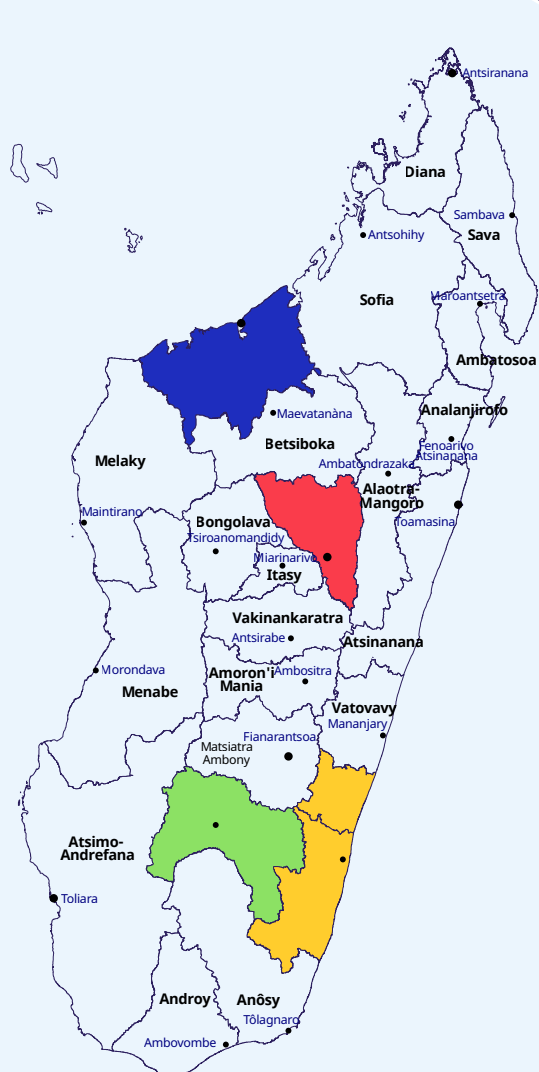
- Le renforcement des capacités des organisations et institutions actives dans le domaine de la SST, en particulier celles des partenaires sociaux et de l'inspection du travail afin de promouvoir le respect de la législation.



- L'amélioration de la SST directement sur les lieux de travail en mettant en place des mesures de protection des travailleurs afin de promouvoir une culture de prévention.



- La mise en œuvre d'activités de communication et de sensibilisation afin d'instaurer une culture de prévention durable à tous les niveaux.



Régions d'intervention

- Analamanga (Antananarivo)
- Boeny (Mahajanga)
- Ihorombe (Ihosy)
- Atsimo-Atsinanana (Farafangana)
- Chef-lieu de région

► Bénéficiaires

Les travailleurs, les entreprises, les sous-traitants et les associations dans le secteur du Bâtiment et Travaux Publics dans la chaîne d'approvisionnement en matériaux de construction (carrières).

Le projet cible l'ensemble des travailleurs, notamment informels, jeunes et sous-traitants des sous-secteurs à haut risque.

► Zones d'intervention

Le projet interviendra dans les régions suivantes :

- Analamanga (Antananarivo)
- Boeny (Majunga)
- Ihorombe (Ihosy)
- Atsimo-Atsinanana (Farafangana)

Le projet « Améliorer la sécurité et la santé des travailleurs dans les secteurs appartenant à des chaînes de valeur en Afrique » (2025–2029) financé par la France vise à renforcer la santé et la sécurité au travail au cœur des chaînes de valeur africaine à Madagascar et en République du Congo.



©ILO

**VISION
ZERO
FUND**

**MINISTÈRE
DU TRAVAIL
ET DES SOLIDARITÉS**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

► Bureau de Pays de l'OIT pour Madagascar, les Comores, Maurice et les Seychelles

► Immeuble Titan II
Rez de chaussée
Porte OC3 Enceinte UN
Galaxy Andraharo 101
Antananarivo
Madagascar

T. (+261) 38 33 880 76
C. antananarivo@ilo.org
► ilo.org/antananarivo